

FEUILLE D'INFORMATION

Services de messagerie dans le contexte scolaire

La couverture médiatique concernant l'utilisation de WhatsApp dans les écoles a provoqué une grande incertitude. La discussion sur la limitation de l'âge passe, cependant, à côté d'aspects essentiels. Cette feuille d'information donne un aperçu du sujet et des questions soulevées par cette thématique.

Buzz médiatique sur WhatsApp

En réponse à l'introduction du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) fin mai 2018, de nombreuses entreprises ont adapté leurs conditions d'utilisation au nouveau cadre juridique. La Suisse étant considérée par de nombreuses entreprises du secteur de l'Internet actives dans le monde entier comme faisant partie de « l'espace européen », les utilisatrices et utilisateurs suisses ont été et sont également touchés par ces changements. L'attention du public s'est surtout focalisée sur l'augmentation de la limite d'âge pour le traitement des données à caractère personnel des jeunes âgés de 13 à 16 ans (art. 8, al. 1, RGPD) et à la modification de l'âge minimum pour de nombreux services populaires, comme WhatsApp.

En raison de cet amendement, l'utilisation de WhatsApp n'est « plus autorisée » pour communiquer entre enseignantes, enseignants et élèves. C'est ce qu'a rapporté le 3 juin 2018, le *Sonntagszeitung*, dans un article intitulé « Les enseignants doivent arrêter d'échanger avec leur classe sur WhatsApp ». Cette information a rapidement été reprise par d'autres médias. Elle a suscité de nombreuses incertitudes dans les écoles et les administrations scolaires.

Consentement des parents
Profilage
Publicité

Évaluation en lien avec la protection des données

Étant donné que de nombreux services en ligne (y compris WhatsApp) permettent l'utilisation de leur prestation avant l'atteinte de l'âge minimum avec le consentement explicite d'un parent ou d'un représentant légal, il serait possible de contourner cette limite d'âge. Cependant, les préposés cantonaux à la protection des données ainsi que les syndicats des enseignantes et enseignants sont préoccupés par la nature et l'étendue de la collecte des données réalisée par WhatsApp. Ces inquiétudes concernent en particulier le fait que WhatsApp a accès à toutes les informations liées aux contacts du carnet d'adresses des téléphones portables disposant de l'application et les stocke, les traite et les partage avec sa société mère, Facebook, aux États-Unis. Cette situation, nécessiterait, du point de vue de la protection des données, le consentement explicite de toutes les personnes de contact. En outre, l'introduction de la publicité pour le service de messagerie est prévue.

Interdictions
Recommandations

Réactions dans le système éducatif

Les cantons et les départements de l'instruction publique ont réagi différemment à ces préoccupations. Alors que certains cantons interdisent ou déconseillent l'utilisation de WhatsApp pour la communication entre enseignants et élèves, d'autres considèrent qu'il est encore possible d'utiliser WhatsApp dans un contexte scolaire sous certaines conditions. Ils se réfèrent aux évaluations des préposés cantonaux à la protection des données ou aux directives sur la sécurité des données des syndicats d'enseignants d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse. Certains ne se sont pas encore clairement positionnés, pendant que d'autres ont émis des recommandations pour des services alternatifs, tels que WIRE et Threema.

Défis / besoins de clarification

La thématique des services de messagerie posent de nombreuses interrogations qui ne peuvent pas toutes être abordées ici. Par exemple, sont-ils les outils appropriés pour la communication entre école, enseignants et élèves? Actuellement, les différentes messageries instantanées ne peuvent pas communiquer les unes avec les autres alors que d'autres services comme le téléphone, les courriers électroniques ou encore les sms fonctionnent indépendamment du fournisseur, du système ou de l'interface utilisés (interopérabilité). De plus, la gratuité de certains d'entre-eux n'est pas sans conséquences pour les données personnelles des utilisatrices et utilisateurs. Comment le système éducatif se positionne-t-il pour placer au centre les intérêts présents et futurs des élèves, notamment le respect de leur identité numérique, malgré le flou juridique actuel (RGPD et adaptation des lois sur la protection des données à l'échelon fédéral et des cantons)? Cette question est valable non seulement pour les services de messagerie mais pour l'ensemble des services en ligne et mérite une attention particulière.

Contrats-cadre

L'évaluation et l'acquisition des services numériques peuvent être particulièrement contraignants pour les petits établissements d'enseignement. Afin de renforcer le pouvoir de négociation des écoles, Educa s'efforce de convenir de conditions équitables et juridiquement sûres avec les prestataires et de les régler de manière contractuelle pour que les écoles puissent en bénéficier.

Évaluation et négociations

Les analyses des préposés cantonaux à la protection des données et les recommandations des services de l'enseignement fournissent des critères et des bases de décision pour les pré-évaluations. Sur cette base, Educa a entamé des négociations avec les fournisseurs Threema et Wire. L'évaluation va analyser si le prestataire est prêt à adapter son offre aux exigences spécifiques des établissements du système éducatif public.

- Threema propose «Threema Education». Convaincu que son offre est tout à fait conforme pour une utilisation dans les écoles, ce fournisseur a récemment manifesté son intérêt pour un accord.
- Les négociations menées avec Wire sont bien avancées. Il y a peu d'objections à cette offre en termes de sécurité et de protection, l'accent étant mis principalement sur l'adaptation des conditions juridiques.

Solutions intégrées

La discussion sur l'utilisation des services de messagerie déclenche souvent des considérations conceptuelles sur la façon dont la communication devrait être organisée dans l'ensemble des écoles. Les plateformes d'apprentissage et de collaboration offrent également des outils de communication intégrés et interopérables tels que educanet², Google G Suite for Education ou Microsoft Office365 Education.

Les conditions convenues dans le contrat-cadre entre Microsoft et Educa offrent une sécurité juridique et créent les conditions d'une communication conforme à la protection des données dans les écoles, par exemple via la fonction 'Teams', qui réunit plusieurs canaux de communication (chats de groupe, réunions en ligne, téléphonie et conférences Web). Educa va conclure des accords comparables avec d'autres fournisseurs de telles solutions intégrées et permettra ainsi aux écoles de choisir librement.

Développement du marché

Le marché se développe de manière très dynamique et l'éventail des alternatives potentielles ne cesse de s'élargir. En plus des simples services de messagerie, des fonctions éducatives sont également disponibles. Educa s'efforce de mettre à disposition une vue d'ensemble pour favoriser la transparence parmi la large gamme d'offres à disposition et fournir un soutien aux écoles.

Contact